



VOS REF.

DDT de l'ISERE

NOS REF. TER-ART-2016-38451-CAS-103437-K4N2T9

Service Aménagement Nord-Ouest  
10, rue Albert Thomas  
38200 VIENNE

INTERLOCUTEUR Maïlys CHAUVIN-ROCHET

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

FAX

A l'attention de Mme Muriel GAGNAIRE

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS

Lyon, le 13/06/2016

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS**, transmis pour avis le 10/06/2016 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

**Lignes aériennes 400kV LE CHAFFARD - ST-VULBAS-OUEST 1 et 2**

**Lignes aériennes 400kV LE CHAFFARD - ST-VULBAS-OUEST 3 et 4**

**Ligne aérienne 63kV MONTALIEU - TIGNIEU 1**

**Ligne aérienne 63kV ST-VULBAS-EST - TIGNIEU 1**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques existantes.

Nous vous informons qu'une fois la mise en place du géoportail de l'urbanisme effective, le tracé de nos ouvrages sera disponible au format SIG et vous pourrez télécharger les données y afférentes en vous y connectant.

L'étude de ce document nous amène à formuler quelques demandes d'adaptation pour rendre compatible l'existence de nos ouvrages publics de transport électrique et votre document d'urbanisme.

Dans ce but, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

Les lignes électriques hautes tension précitées traversent les zones A, An, An-zh, N, N-zh, UC et Uep de la commune.

## **1/ Report des servitudes I4**

### 1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

### 1.2. Liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 07/04/2009, nous vous demandons de rajouter à la liste existante le nom des lignes manquantes.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

**RTE**  
**Groupe Maintenance Réseaux Lyonnais**  
**757, rue de Pré Mayeux**  
**01120 LA BOISSE**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**Le Chef du Service**  
**Concertation Environnement Tiers,**

**Bruno FLEURÉ**

